

REGLEMENT DES JEUX

« LES JOURS GAGNANTS »

- **ARTICLE 1 : Objet**

La société SOCAMIL (ci-après dénommée la société organisatrice), centrale d'achat régionale Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 313 151 292 dont le siège social se trouve à TOURNEFEUILLE (31170) - 1 chemin de Larramet, organise dans les Magasins E.Leclerc participants, deux jeux sans obligation d'achat intitulés "LES JOURS GAGNANTS" (ci-après désigné « les jeux »).

Les deux jeux se dérouleront :

- **A la borne en magasin** : Du mardi 31 Octobre au samedi 11 novembre soit 10 jours ouvrables et 1 jour férié⁽¹⁾ dans tous les Magasins E.Leclerc participants,
⁽¹⁾ Voir à l'accueil de votre magasin pour connaître ses jours et horaires d'ouverture
- **Sur internet** : Du mardi 31 Octobre au samedi 18 novembre.

Les Magasins E. LECLERC participants sont ceux des villes suivantes :

09 : Saint Jean du Falga, Foix / 11 : Limoux, Carcassonne, Narbonne / 12 : Onet le château, Villefranche de Rouergue, Creissels-Millau / 15 : Aurillac / 31 : Roques sur Garonne, Rouffiac, Villemur sur Tarn, Estancarbon-Saint Gaudens, Saint-Lys, Blagnac, Saint Orens / 32 : Auch / 34 : Saint Aunès, Pezenas, Le Bosc-Lodeve, Lunel, Béziers / 46 : Cahors-Pradines, Capdenac le haut / 66 : Perpignan Sud, Perpignan Espace Polygone, Le boulou / 81 : Albi, Lescure d'Albigeois, Gaillac, Bout du pont de l'arn, Castres, Graulhet / 82 : Montauban Aussonne, Montauban Sapiac, Castelsarrasin.

- **ARTICLE 2 : Conditions de participation**

Ces jeux sont annoncés dans les Magasins E.Leclerc participants selon les supports suivants : prospectus, presse, publicité sur les lieux de vente, affiches, radio, Internet.

Ces jeux sans obligation d'achat, sont ouverts à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine.

Le personnel de la Société Organisatrice, des Magasins E.Leclerc participants et des sociétés prestataires de services et de leurs éventuels sous-traitants sur cette opération, ainsi que les membres de leur famille en ligne directe (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique), ne peuvent pas participer à ces jeux.

Les mineurs peuvent participer à ces jeux sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation préalable de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale.

- **ARTICLE 3 : Modalités de jeu**

► Les participants des 36 Magasins E. Leclerc concourent à 2 jeux et ont plusieurs chances de gagner selon les modalités suivantes :

* Jeu en magasin à la borne « LES JOURS GAGNANTS » du 31 octobre au 11 novembre (soit 10 jours ouvrables et 1 jour férié⁽¹⁾)

- En Magasin avec la carte fidélité E. Leclerc à la borne jeu⁽²⁾ : Le participant scanne le code barre de la carte E. Leclerc et en contrôle et/ou modifie ses nom et prénom, son adresse email, et son n° de téléphone pré enregistrés pour les clients cartes rattachés au magasin. Ce contrôle ne sera demandé qu'une seule fois durant la période de jeu. Les porteurs de carte E.Leclerc non reconnus (c'est-à-dire non rattachés à ce magasin) peuvent jouer en saisissant uniquement son adresse mail et son numéro de téléphone.

⁽¹⁾ Voir à l'accueil de votre magasin pour connaître ses jours et horaires d'ouverture

⁽²⁾ Pour les non-porteurs de la carte de fidélité E.Leclerc, celle-ci est délivrée gratuitement à l'accueil de votre magasin

* Jeu Internet « LES JOURS GAGNANTS » du 31 octobre au 18 novembre 2017 (soit 19 jours y compris les dimanches et jours fériés)

- Sur la page internet «www.les-jours-gagnants.fr» : Le participant complète les informations nécessaires pour accéder au jeu : son adresse email, son numéro de téléphone ses nom et prénom, le code postal et le choix du magasin puis répond au quizz en 5 questions pour tenter de gagner le cadeau du jour. Chaque soir, à minuit, le gagnant sera tiré au sort parmi les champions du jour.

- **ARTICLE 4 : Les lots**

a) Jeu « LES JOURS GAGNANTS » en magasin à la borne du 31 octobre au 11 novembre soit 10 jours ouvrables et 1 jour férié⁽¹⁾

A gagner sur l'ensemble des 36 magasins E.Leclerc participants : 8 064 lots d'une valeur de 3 € TTC à 6,24 € TTC pour l'ensemble des magasins sur la durée de l'opération, soit 224 lots /magasin (détail des lots en annexe).

⁽¹⁾ Voir à l'accueil de votre magasin pour connaître ses jours et horaires d'ouverture

b) Jeu « LES JOURS GAGNANTS » Internet du 31 octobre au 18 novembre 2017

A gagner sur l'ensemble des 36 magasins E.Leclerc participants : 102 lots à gagner d'une valeur de 29 € TTC à 706,7 € TTC pour l'ensemble des magasins sur la durée de l'opération (détail des lots en annexe).

c) Retrait des lots :

Jeu borne : Les gagnants pourront retirer leur lot à l'accueil du Magasin E.Leclerc où ils ont joué à partir du jour de gain et au plus tard le 19 Décembre 2017.

- Sur présentation du ticket avec le nom du lot gagné lorsqu'ils auront joué en Magasin. Le lot sera remis uniquement en échange du ticket avec le nom du lot gagné.

Jeu Internet : Sur présentation de leur pièce d'identité et du mail nominatif lorsqu'ils auront joué sur le site «www.les-jours-gagnants.fr». Le lot gagné sera à retirer dans le magasin choisi à l'inscription du jeu au plus tôt 15 jours après la date du gain.

► Tout gagnant n'ayant pas retiré son lot à la date du 19 décembre sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son lot qui sera conservé par l'Organisateur.

► Les lots gagnés ne peuvent donner lieu de la part du ou des gagnants à aucune modification d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en argent ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

- **ARTICLE 5 : Obligations des participants**

Ces jeux gratuits sans obligation d'achat sont limités à une participation par jour, par compte email (ou adresse email), par personne physique et par canal (cf article 3) pendant toute la durée de l'opération.

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses email ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de participant sera ouvert par une même personne possédant les mêmes nom(s), prénom(s), adresse email et domicile. Pour préserver les chances de chaque internaute, seule la première participation d'un internaute (adresse IP faisant foi) sera prise en compte.

La volonté de fraude avérée, la tricherie ou la tentative de tricherie d'un participant, notamment par la création de doublons ou de fausses identités permettant de jouer plusieurs fois sur le même canal pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer aux jeux, aux tirages au sort ou de se voir attribuer un lot.

La participation aux jeux doit être personnelle et manuelle ; toute création ou utilisation d'un système permettant de multiplier les participations de manière automatique sera considérée comme une tricherie et sanctionnée comme tel.

- **ARTICLE 6 : Responsabilité de la Société Organisatrice**

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant, sans que cette liste soit exhaustive, de la participation aux jeux, d'un dysfonctionnement des jeux quel qu'il soit et quelle qu'en soit la cause ou de la jouissance ou de l'utilisation de la dotation gagnée, ce que le gagnant reconnaît expressément.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de faits d'un tiers, d'événements indépendants de sa volonté ou de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française, sans que cette liste soit exhaustive, empêchant le bon déroulement des jeux, obligeant à modifier les jeux, privant partiellement ou totalement les

gagnants du bénéfice de leur gain, allongeant le délai de remise des lots ou entraînant la perte ou la détérioration de la dotation.

La Société organisatrice décline toute responsabilité pour tous incidents et/ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation.

La société organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant leur lot.

- **ARTICLE 7 : Modification de l'opération**

Si les circonstances indépendantes de sa volonté l'exigeaient, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler les jeux, de l'écourter, de le proroger, de le reporter ou d'en modifier les conditions d'organisation. Sa responsabilité ne saurait être recherchée de ce fait.

- **ARTICLE 8 : Acceptation du règlement - Contestation**

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la société organisatrice dans le respect des règles et de la réglementation existante.

- **ARTICLE 9 : Loi Informatique et libertés**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (art. 27), les participants aux présents jeux disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant sur simple demande écrite auprès de l'Organisateur.

- **ARTICLE 10 : Informations personnelles**

La participation aux jeux et l'acceptation du lot impliquent l'autorisation de la part des gagnants d'utiliser leur image et leur nom par la société organisatrice dans toute manifestation publi-promotionnelle liée aux présents jeux et sans autre contrepartie que l'attribution du lot.

- **ARTICLE 11 : Avenant**

Tout additif ou toute modification au présent règlement peuvent être publiés durant la période des jeux ; ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

- **ARTICLE 12 : Règlement**

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Celle-ci devra être faite auprès de l'Organisateur, à l'adresse indiquée à l'article 1^{er} du règlement, à l'attention du service Publicité. Les frais d'envoi de la lettre de demande seront remboursés sur simple demande, au tarif lettre verte en vigueur.

Il est également disponible à l'accueil des magasins E.LECLERC participants et sur le internet «www.les-jours-gagnants.fr».

Le présent règlement est déposé à la SCP VALES – GAUTIE – PELISSOU - MATHIEU, huissiers de justice associés, à Toulouse (31500), 2, avenue Jean Rieux.

ANNEXE :

Détail des lots à gagner à la borne

RÉFÉRENCE	LOTS	VALEUR HT	VALEUR TTC	Nombre de lots par magasin	Nombre de lots total
SC16043	Sèche ongles ref	1,9 €	2,28 € (tva 20%)	24	864
KA10991	Lunch box sac fraîcheur	2,5 €	3 € (tva 20%)	36	1296
KA1207	Lunch box compartiment	3,25 €	3,9 € (tva 20%)	18	648
VO1260	Foutas coton	3,75 €	4,5 € (tva 20%)	24	1800
TES156N/R	HP compatible bluetooth	3,96 €	4,75 € (tva 20%)	50	1800
MEN328N	Moulin à épices noir	4,02 €	4,82 € (tva 20%)	36	1296
DOD144T	Presse agrumes	5,2 €	6,24 € (tva 20%)	36	1296

Détail des lots à gagner sur Internet

JOURS	LOTS	NOMBRE	CONSOLATION	VALEUR TTC
06-nov	Smart Box pass experience	3		49.90 €
08-nov	Mini drone	1		50 €
13-nov	Cafetière Senseo	2		59 €
10-nov	Nettoyeur hte pression	4		60 €
01-nov	Cafetiere + mug	1		75 €
16-nov	Wonder box delices de chef	3		99,9 €
05-nov	Vélo B TWIN	2		125 €
07-nov	Tablette GALAXY	1		150 €
11-nov	Tireuse à biere	1	37 fers à lisser (68€)	180 €
03-nov	APN SONY	4		180 €
09-nov	Plancha	1		200 € approximatif
14-nov	VTT Tours de France	1	29 sacs à dos (29 €)	200 €
17-nov	Barbecue Weber	1	4 Montres connectées (265€)	200 €
31-oct	expresso broyeur	1		484.80 €
12-nov	WE Toques et Clochers	2 pour 2 personnes		500 €
02-nov	Trotinette electrique	1		500 €
15-nov	Vélo TRECK	1		500 €
04-nov	Iphone 07	1		706,7 €
18-nov	Iphone 07	1		706,7 €